

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 10 décembre 2020
(Convocation du 24 novembre 2020)

Présents : MAURICE Jean-Pierre, GILLET Michel, PEY REGAD – PELLAGRU Gisèle, LEGER Cyrille, DUPLESSIS Jacques, PAILLART Julien, TRAMARD Camille, DUMONTOY Marjorie, ABITBOL Hector, MAURIN Florent, CHOCAT PAYET Laetitia

Absents : néant

Secrétaire de séance : PEY REGAD – PELLAGRU Gisèle

La séance est ouverte à 18 heures 30.

En raison de la crise sanitaire, le huis clos est demandé et accepté par tous les membres du conseil.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

1) **Délégation de service public d'eau potable**

Rapport du Maire à l'assemblée délibérante, choix du candidat et approbation du contrat.

M. le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'eau potable.

Il rappelle que les membres du conseil ont été destinataires du rapport d'analyse des offres, de l'avis de la commission de délégation de service public, du rapport prévu par l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales et qu'ils ont pu prendre connaissance du projet de contrat.

M. le Maire présente le rapport prévu par l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales exposant les motifs qui l'ont amené à choisir, au vu de l'avis de la commission sur les offres remises et après négociations, l'offre de la société SUEZ.

Au vu de cet exposé et du rapport exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ **APPROUVE** le choix de Monsieur le Maire,
- ✓ **DECIDE** en conséquence de confier la délégation du service d'eau potable à la société SUEZ pour une durée de 7 ans,
- ✓ **APPROUVE** le projet de contrat de délégation,
- ✓ **APPROUVE** le projet de règlement de service annexé au contrat,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

Questions diverses :

Monsieur le Maire explique que concernant les travaux En Forat et Chevagny, la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau est complète. Cette demande représentant 70 % du projet. Il doit rencontrer les interlocuteurs de l'agence de l'eau à l'occasion d'un rendez-vous avec la communauté de Communes. Par ailleurs le dossier a été monté auprès du fonds d'aide du SYDRO pour un financement complémentaire à hauteur de 10 %.

Dossier affouage : 10 affouagistes se sont inscrits pour la prochaine campagne qui débutera le mercredi 16 décembre 2020. Les lots ont été répartis et les contrats sont signés. Les membres de la commission forêts matérialiseront les lots le vendredi 11 décembre.

Il est demandé à la même commission forêt de gérer le problème de l'arbre mort identifié En Panilly.

La secrétaire de mairie sera absente pour congés à partir du vendredi 18 décembre et jusqu'à la fin de l'année. En conséquence, les permanences seront assurées de la façon suivante :

Le vendredi 18 décembre : de 14 à 18h par Le Maire et Gisèle PEY REGAD – PELLAGRU, 2^{ème} adjointe

Les mardi 22 et 29 décembre : de 14 à 18h par Le Maire et Michel GILLET, 1^{er} adjoint.

Lien social et colis aux aînés : la commission se réunira prochainement et invitera les anciens membres non élus pour compléter la future équipe en charge de ce dossier. Pour ce Noël 2020, il a été décidé en conseil municipal de poursuivre le principe des colis aux personnes de plus de 75 ans. Dans le contexte covid-19, le choix a été fait de recourir à des produits exclusivement locaux et une procédure spécifique sera mise en œuvre pour l'acheminement des colis dans le respect des règles sanitaires.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 28 janvier 2021.

Pour le dossier relatif au clocher de l'église avec le concours de la Fondation du Patrimoine, sa mise en œuvre sera probablement effectuée courant 2021. Dans l'intervalle, la souscription ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine est toujours en court. Il est donc toujours possible d'effectuer des dons sur cette fin d'année, ainsi que sur début 2021. Une information spécifique sera jointe au prochain bulletin municipal.

Décoration de Noël : des sapins ont été achetés lors de l'opération faite par l'association des parents d'élèves de l'école. Ils seront placés et décorés devant la mairie.

Dans le contexte de la crise sanitaire et des dispositions gouvernementales, il paraît peu probable que soit organisée la traditionnelle réunion des vœux du Maire. Une information spécifique sera donnée dans le prochain bulletin municipal.

Séance levée à 21h05